



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

-----  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 17 JANVIER 2023  
-----

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, M. Ahmed BELKACEM, Mme Anne BARRÉ, Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, Mme Danièle FERNANDEZ

**Absents excusés** : Mme Christine GOSSELIN pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Kamel HAMZA pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Georges DEGROOTE, M. Freddy CLAIREMBAULT pouvoir à Mme Marie Laure CAILLON, Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Mehdi BELKACEM pouvoir non recevable car non signé, M. Maurice IMBARD pouvoir à M. Nicolas FARRÉ,

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32

**Réf : 2023/01/1 - OBJET : Décision modificative n° 3 au Budget 2022 de la Ville.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L 1612-11, L.2121-29 et L 2312-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le tome II, chapitre 5, 1-1 de l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur,

Vu la délibération n° 2022/04/6 du Conseil Municipal du 13 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 de la commune,

Vu la délibération n° 2022/05/11 du Conseil Municipal du 18 mai 2022 approuvant la décision modificative n° 1 du budget de la commune,

Vu la délibération n° 2022/11/5 du Conseil Municipal du 23 novembre 2022 approuvant la décision modificative n° 2 du budget de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

**DELIBERE**

**Article unique : Décide à 26 voix pour et 6 abstentions (Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) d'adopter la décision modificative n° 3 au budget 2022 de la ville, en section de fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes, selon le détail suivant :**

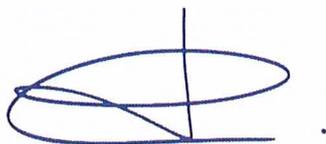
**Section de fonctionnement :**

**DEPENSES**

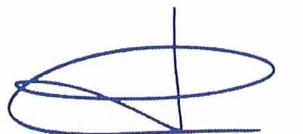
CHAPITRE	FONCTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
011	020	6184	Versements à des organismes de formation	- 61 594.23 €
012	421	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 61 594.23 €
			<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

Délibération rendue exécutoire par  
transmission en préfecture le : 20 JAN. 2023  
et par publication en ligne le : 20 JAN. 2023  
Saint-Cyr-l'École le : 20 JAN. 2023

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller Départemental  
Vice-Président de Versailles Gand Parc



Pour extrait certifié conforme  
**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller Départemental  
Vice-Président de Versailles Gand Parc



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative numéro 3 au budget 2022 de la ville

---

Date de transmission de l'acte : 20/01/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 20/01/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-01-1 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230117-2023-01-1-DE

---

Date de décision : 17/01/2023

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires